

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 18 octobre 2022

Délibération n° 64 - 2022 relative à la modification d'un parcours de BUT

Vu la délibération n°52-2021 relative aux MCC et maquettes pour la rentrée 2021-2022 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'URCA du 9 novembre 2021,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la création d'un parcours « Business international : achat et vente » au sein du bachelor universitaire de technologie Technique de commercialisation de l'IUT RCC en remplacement du parcours « Marketing et Management du point de vente ».

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Le vice-président du conseil d'administration Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Note parcours BUT

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 27/09/22

Document mis en ligne le : 24/09/22